



# 2012

**Rapport annuel**

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)



**Les collaborateurs de la fondation RPC**

Philippe Theurillat, Stefan Hausammann, Gerald Schreiber, René Burkhard, Lukas Groebke, Clara Brunner, Milada Mehinovic, Hamide Ymeri, Beatrice Tufail (deuxième rangée, de gauche à droite); Katharina Appoloni, Christoph Baumann, Christine Garnier, Raphael Kilchherr, Birgit Dieckmann, Hans-Heiri Frei, Teresa Buccheri, Jessica Bodas (première rangée, de gauche à droite). Absents sur la photo: Tanja Andres, Paolo Ferrara, Nicole Lörtscher.

---

La «Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)», fondation indépendante au sens de l'art. 80 ss. CC, a été créée par Swissgrid SA, à Laufenburg, en février 2009. Elle a son siège à Frick, dans le canton d'Argovie.

La fondation a pour objet de percevoir et gérer les suppléments sur les coûts de transport des réseaux à haute tension mentionnés à l'article 15b, al. 1, LEne, dans le respect des dispositions de la loi sur l'énergie (LEne), de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), de la loi sur la protection des eaux (LEaux) et des ordonnances correspondantes. Ces suppléments sont utilisés pour promouvoir les énergies renouvelables conformément à la LEne, à la LApEI, à la LEaux et aux ordonnances correspondantes.

Les recettes perçues permettent notamment de financer la rétribution à prix coûtant du courant injecté produit à partir de d'énergies renouvelables et de financer les frais supplémentaires. Ils sont aussi utilisés pour financer les appels d'offres publics qui encouragent les mesures d'efficacité électrique, ainsi que les pertes résultant des couvertures des risques octroyées aux installations géothermiques dans toute la Suisse. Les suppléments perçus sont enfin destinés à financer des indemnités versées aux concessionnaires qui prennent des mesures pour assainir leurs centrales hydrauliques, de même que les coûts mentionnés à l'article 24, al. 6 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), par exemple les coûts de l'énergie d'ajustement du groupe-bilan pour les énergies renouvelables et les frais d'exécution du groupe-bilan pour les énergies renouvelables.

## Conseil de fondation au 31 décembre 2012

Président: Adrian Bult, de Bâle, à Bâle

Vice-président: Hans Martin Tschudi, de Schwanden (GL) et Bâle, à Riehen

Directeur: René Burkhard, de Sumiswald, à Kaisten

## Organe de révision

KPMG SA, Zurich

## Autorité de surveillance

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

---

## Rapport annuel

Editorial	
Rétrospective de l'exercice 2012	5
Entretien avec Rolf Wüstenhagen, directeur de l'Institut d'économie et d'écologie de l'Université de Saint-Gall	6 8
Production et rétributions	12
Prix du marché	14
Couverture des risques en géothermie	15
Remboursement des gros clients	15
Financement des frais supplémentaires	16
<b>Portraits d'installations</b>	
Installation éolienne de Charrat (VS)	18
Centrale énergétique de Balterswil (TG)	20
Centrale hydraulique sur eau potable de Filisur (GR)	22
Installation photovoltaïque de Schlieren (ZH)	24
Glossaire	42

---

## Comptes annuels

Commentaire sur la situation financière	28
Compte d'exploitation	30
Bilan	31
Comptes de fonds	32
Annexe	34
Rapport de l'organe de révision	40

La rétribution à prix coûtant du courant injecté subventionne depuis quatre ans des installations qui produisent de l'électricité à partir des sources d'énergie renouvelables: le soleil, le vent, la biomasse et la petite hydraulité. Elle contribue pour une part essentielle à l'objectif fixé par la Confédération de produire dans le pays 5.4 TWh d'électricité renouvelable d'ici 2030.

Quatre ans, c'est peu comparé au temps qu'il reste avant 2030. Mais déjà plus de 4800 installations produisent aujourd'hui sous la houlette de la RPC. Nous avouons que nous en tirons une certaine fierté. Nous avons déjà parcouru près d'un tiers du chemin puisque leur potentiel de production annuel est de 1.5 TWh. Bien que ce chiffre fasse figure de goutte d'eau par rapport à la consommation nationale d'électricité de 60 TWh, il grimpera dans un avenir qui n'est plus si lointain.

La RPC est efficace et elle fonctionne dans la pratique. C'est ce que confirme une évaluation externe commandée par l'Office fédéral de l'énergie en 2012. Mais puisque rien n'est parfait, la RPC a aussi des points faibles qui nécessitent des corrections. L'environnement juridique dans lequel s'inscrit la RPC, le système de gestion des plafonds et la lourdeur de la procédure d'annonce sont mis en cause. L'allongement ininterrompu de la liste d'attente est aussi une conséquence de la restriction imposée des moyens financiers. Certes, la liste d'attente reflète le succès inespéré de la RPC et nous avons approuvé près de 2400 demandes de subventions supplémentaires en 2012. Mais ce constat n'est qu'une maigre consolation face à ces dysfonctionnements.

Mais il y a une bonne nouvelle: parmi les améliorations visées, la Stratégie énergétique 2050 entend venir à bout de la liste d'attente. Un amendement législatif dont l'entrée en vigueur est prévue début 2014 accélérera cette procédure. Le principe consiste à relever le supplément jusqu'à 1.5 centime par kWh et éventuellement à verser une rétribution unique aux petites installations photovoltaïques pour radier une grande part des installations de la liste d'attente. Toutes les mesures prises dans le cadre de la Stratégie énergétique modifieront la donne pour la fondation et l'instrument de la RPC et ouvriront la voie à un approvisionnement énergétique plus sûr, mais aussi écologiquement et socialement plus responsable.

Nous n'oublions pas que les résultats globalement positifs de l'évaluation réalisée par l'Office fédéral de l'énergie témoignent de l'engagement de nos collaborateurs, que nous tenons à remercier pour leur excellent travail. Nous remercions naturellement aussi les Offices fédéraux de l'énergie et de l'environnement et nos partenaires pour la qualité de leur coopération.

Sincères salutations



Adriaan Bult  
Président du conseil de fondation



René Burkhard  
Directeur

## Rétrospective de l'exercice 2012

La rétribution à prix coûtant du courant injecté, instaurée en 2009, a fêté son quatrième anniversaire en 2012. Les nouvelles énergies renouvelables ont encore suscité un vif intérêt. Le nombre de demandes de subvention le prouve: la RPC en a reçu en moyenne un millier par mois.

Au cours de ces quatre années d'activité, la fondation RPC a traité au total plus de 32 600 demandes de subventions. Rien qu'en 2012, Swissgrid a reçu 11 510 demandes, un nouveau record. Depuis le démarrage de la RPC, 7246 projets ont obtenu un avis positif. 4804 de ces installations étaient déjà en service fin 2012, soit 1731 de plus que l'exercice précédent. Toute l'électricité qu'elles produisent bénéficie de la RPC et donne lieu à une rétribution.

1481 projets supplémentaires ont été approuvés mais n'ont pas encore été réalisés. Chaque avis positif impose aux projeteurs un délai de mise en service de l'installation qui dépend du type d'installation. Ce délai peut atteindre plusieurs années en fonction de la technologie et peut être allongé pour des motifs recevables. Par conséquent, il n'est pour le moment pas certain que ces 1481 projets voient le jour et, si oui, à quelle date ils seront réalisés. Les subventions octroyées à ces installations sont néanmoins déjà réservées.

### L'impact du prix du marché

La rétribution à prix coûtant du courant injecté est financée par un supplément perçu sur le prix de l'électricité, fixé au total à 0.45 centime par kWh en 2012. Le courant produit par les installations subventionnées est vendu au prix du marché. La RPC couvre la différence entre le prix du marché et le coût total de production. Elle garantit aux producteurs un taux de rétribution fixe qui couvre leurs coûts de production. En d'autres termes, les producteurs d'électricité n'assument pas le risque de baisse des prix de marché de l'électricité.

Par conséquent, le prix du marché a une influence décisive sur le fonds de subventionnement RPC. Si le prix de marché de l'électricité diminue, il faut puiser davantage d'argent dans le fonds RPC pour rétribuer les producteurs bénéficiaires. Or, le prix du marché a fortement baissé depuis 2009, tendance qui ne s'est pas inversée en 2012. Si le prix de marché baisse d'un centime par kWh, le fonds s'en trouvera davantage sollicité à hauteur de 15 millions de francs (compte tenu du nombre actuel d'installations). Cette charge financière augmentera parallèlement au nombre d'installations bénéficiaires.

### La liste d'attente

Les moyens dont dispose la RPC sont limités et ne permettent pas d'approuver toutes les demandes de subventions. L'enveloppe disponible est réservée aux installations qui ont reçu un avis positif, c'est-à-dire les 4804 qui sont déjà en service et les 1481 qui sont à l'étude ou en construction.

Fin 2012, 24 616 annonces figuraient donc sur la liste d'attente. Sachant que toutes les installations ayant reçu un avis positif ne peuvent être réalisées, la fondation RPC a choisi par le passé d'approuver plus de projets qu'elle ne pouvait en subventionner. Cette mesure allège la liste d'attente et donne à des projets supplémentaires une chance d'aboutir. En conclusion, le montant total engagé est plus élevé que les quelque 520 millions de francs par an dont dispose la RPC. Le «surbooking» est actuellement estimé à près de 96 millions de francs par an.

### Les technologies subventionnées

Près de 90% des installations en service sont des installations photovoltaïques, lesquelles génèrent environ 8% de la production totale subventionnée par la RPC. Les installations hydraulique et de biomasse, beaucoup moins nombreuses, en fournissent la majeure partie. Le potentiel de production annuel pour 2012, toutes technologies confondues, a pu être relevé de 1056 GWh à 1539 GWh, soit déjà près d'un tiers des 5400 GWh visés pour 2030.

### Des contrôles plus stricts

À la demande de l'Office fédéral de l'énergie, un «service d'audit» pilote a démarré ses activités à l'automne 2012. Plusieurs installations bénéficiaires de la RPC ont alors été contrôlées. À l'appui de ces expériences, un service d'audit complet sera mis en place dès 2013 pour contrôler les installations par échantillonnage.

### Deuxième couverture des risques en géothermie

Le fonds RPC finance également des couvertures de risque pour des projets de forage géothermique. Une enveloppe totale de 150 millions de francs est disponible pour rembourser jusqu'à la moitié des frais engagés si les forages ne sont pas concluants. Deux projets ont obtenu une garantie de ce type pour un total de 33 millions de francs: un projet de forage à Lavey-les-Bains (VD) en 2011 et le projet de géothermie de la ville de Saint-Gall à l'été 2012. Alors que les forages à Lavey-les-Bains, prévus en 2012, ont pris du retard, les travaux ont commencé au printemps 2013 à Saint-Gall.

### Subventionnement de programmes d'efficacité et de renaturation des eaux.

Les appels d'offres publics encouragent les programmes d'efficacité électrique pour entreprises et particuliers. De la même manière que la RPC, ces programmes sont financés par le supplément perçu sur le prix de l'électricité. En 2012, 67 projets et 9 programmes d'économie d'électricité pour l'industrie, les services et les ménages ont obtenus des subventions pour un montant total de 14.9 millions de francs. Les coûts effectifs pour la RPC se chiffrent à 6.8 millions de francs. (Informations complémentaires sur le site Web de Prokilowatt: [www.prokilowatt.ch](http://www.prokilowatt.ch).)

La politique suisse de protection des eaux a entre autres pour objectif de préserver les fleuves et rivières qui sont proches de leur état naturel et de réhabiliter ceux qui ne le sont pas. La fondation RPC gère pour le compte de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) les moyens financiers destinés à la renaturation des eaux. Sur le supplément de 0.45 centime par kWh perçu sur le prix de l'électricité, 0.1 centime par kWh a été prélevé à cette fin en 2012, soit près de 56 millions de francs sur l'année. En 2012, aucune mesure n'a été financée, mais plusieurs projets ont été initiés.

### Perspectives

Le premier paquet de mesures décidé dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 a été mis en consultation à l'automne 2012 et sera examiné par les Chambres fédérales en 2013. Il prévoit la production d'environ 12 TWh d'électricité renouvelable d'ici 2035 et 24 TWh d'ici 2050. Dans un peu moins de 40 ans, les énergies renouvelables couvriront donc près de 40% de la consommation d'électricité selon ce scénario. Compte tenu de cette importance, la RPC va revoir son organisation et son financement. La loi sur l'énergie prévoit de développer la RPC de manière à ce que des moyens beaucoup plus importants soient mis à disposition des énergies renouvelables à l'avenir. Elle vise aussi à simplifier les procédures administratives.

## «Mieux vaut passer à la vitesse supérieure»

Rolf Wüstenhagen, directeur de l'Institut d'économie et d'écologie de Saint-Gall et de la chaire de gestion des énergies renouvelables Good Energies, est convaincu que les sources d'énergie renouvelables sont la seule solution viable à long terme. Il préconise un tournant énergétique rapide et voit dans l'encouragement des énergies renouvelables une mesure équitable qui estompe des déséquilibres.

### **Votre chaire porte le nom Good Energies, bonnes énergies. Pensez-vous qu'il y ait de bonnes et de mauvaises énergies?**

Les énergies non renouvelables, tout comme les risques qu'elles nous font encourir, ont des effets indésirables. Nous pourrions prévenir ces effets néfastes si nous misons davantage sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Mais le nom de la chaire n'a pas de vocation morale. Il reprend simplement le nom de la société qui l'a fondée.

### **À l'exception des grandes centrales hydrauliques, les énergies renouvelables occupent encore une place marginale dans le paysage énergétique. Pourquoi?**

Parce que les énergies non renouvelables ont l'avantage. Leurs effets néfastes – il suffit de penser au changement climatique provoqué par les émissions de CO<sub>2</sub> –, ne sont pas intégrés au prix du marché. La limite de responsabilité se situe à 1.8 milliard de francs pour l'énergie nucléaire, alors que le coût de la catastrophe de Fukushima est estimé à 100 milliards de francs. La différence est payée par les contribuables. De plus, il y a quelques années encore, les énergies renouvelables étaient beaucoup plus coûteuses que les énergies non renouvelables. La situation a quelque peu évolué depuis. Aujourd'hui, l'électricité solaire a un coût de production jusqu'à 70% moins élevé qu'il y a quelques années.

### **Faut-il encore encourager l'énergie solaire?**

C'est une question d'équilibrage. Tant que les effets négatifs des énergies non renouvelables ne seront pas intégrés aux prix du marché, nous devrions au moins encourager les effets positifs des énergies renouvelables.

### **De la rétribution de l'injection aux quotas, cet encouragement peut prendre les formes les plus diverses. Quel est donc le modèle adéquat?**

Dans l'ensemble, la rétribution de l'injection rencontre le plus grand succès à l'échelle internationale. Mais au lieu de nous perdre dans des débats de principe sur l'adéquation des différents modèles, nous ferions mieux de nous demander quel est le meilleur moyen de les mettre en œuvre. Un changement de système serait uniquement source d'incertitude, c'est pourquoi il est beaucoup plus judicieux d'apporter des corrections à l'instrument qui est déjà en place. On peut par exemple instaurer un système de bonification pour les centrales solaires orientées est-ouest, qui produisent de l'électricité le matin et le soir, ou pour la production d'électricité à partir de biomasse aux heures pendant lesquelles il n'y a ni vent ni soleil.



Photos: Conradin Frei

Rolf Wüstenhagen voit aussi dans l'encouragement des énergies renouvelables un moyen de préserver la création de valeur en Suisse.

**Vous avez pour ambition d'accroître la part des énergies renouvelables à 80% d'ici 2050. Mais les combustibles et carburants fossiles représentent aujourd'hui encore 75% des énergies.**

Le rapport 80-20% n'est pas mon souhait personnel, il résulte des scénarios établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Il tient également compte de divers aspects de la sécurité d'approvisionnement. En fin de compte, les combustibles et carburants actuels ne poussent pas sur des arbres suisses. L'encouragement des énergies renouvelables est aussi un moyen de préserver la création de valeur en Suisse.

**Mais c'est vouloir inverser totalement les proportions actuelles...**

N'oublions pas que nous construisons aujourd'hui déjà des maisons à énergie positive qui produisent au cours de l'année plus d'énergie qu'elles n'en consomment. La technologie est disponible. Il lui faut seulement un certain temps avant de s'imposer sur le marché. Mais en fixant des objectifs pour 2050, on ne s'inscrit pas non plus dans le court terme.

**Vous anticipez aussi d'ici 2030 une fourniture intégrale avec de l'électricité renouvelable. Voilà qui va bien au-delà des ambitions de la Stratégie énergétique.**

Grâce à la force hydraulique, le secteur de l'électricité a aujourd'hui déjà une grande longueur d'avance sur d'autres domaines de la consommation d'énergie tels que le trafic routier. On observe par ailleurs un fort développement des énergies renouvelables chez nos voisins. Ajoutons que nous courrions des risques si le paysage énergétique évoluait lentement. Nous ne ferions que prolonger notre dépendance à l'énergie nucléaire ou, à l'échelle européenne, aux sources d'énergie fossiles. Je pense que nous ferions mieux de passer à la vitesse supérieure et de saisir les opportunités que nous offrent les nouvelles technologies.

Rolf Wüstenhagen est convaincu qu'un bouquet d'énergies renouvelables bien diversifié pourra remplacer l'électricité nucléaire à l'avenir.



**La fourniture intégrale est un véritable défi pour les exploitants de réseau en raison de l'irrégularité de la production des énergies renouvelables, conditions météorologiques oblige.**

Pour minimiser les fluctuations, il faut bien diversifier le bouquet électrique. Si nous remplaçons les 40% d'électricité nucléaire par la photovoltaïque, nous aurions en effet quelques problèmes. Mais le vent et le soleil se complètent déjà bien, et on peut encore améliorer les choses en y ajoutant la biomasse ou la géothermie. C'est d'ailleurs le cas puisqu'un forage en profondeur est en cours à Saint-Gall. Si elles étaient cumulées, ces différentes sources fourniraient la charge de base. En outre, des centrales à accumulation par pompage peuvent atténuer les fluctuations. Enfin, les accumulateurs décentralisés, par exemple des batteries installées dans nos caves, des piles à combustible ou la transformation de courant en gaz pourraient gagner en importance à l'avenir.

**Certaines de ces technologies en sont pourtant encore à leurs balbutiements. C'est le cas de la géothermie ou des accumulateurs décentralisés.**

Les technologies peuvent évoluer très rapidement. Il y a moins de vingt ans, j'achetais mon premier téléphone mobile. Il pesait un kilo et demi et m'a coûté une petite fortune. Aujourd'hui, nous avons les smartphones. Ils ont envahi le marché en cinq ans. La construction de nouvelles centrales solaires en Bavière affiche des taux de croissance similaires. Celles-ci produisent aujourd'hui une quantité d'électricité qui correspond à 15% des besoins de la Suisse.

**Les consommateurs d'électricité sont-ils prêts à vivre ce tournant énergétique?**

Ils y sont très favorables. Nous le constatons dans notre baromètre clients énergies renouvelables, un sondage représentatif que nous réalisons chaque année auprès de plus de 1200 consommateurs. L'approbation des clients s'explique aussi par leurs attentes. Aujourd'hui, 75% d'entre eux escomptent que la baisse du coût de l'énergie solaire mènera à la parité réseau dans les 20 prochaines années.

**Mais lorsqu'il s'agit par exemple de construire une installation éolienne à proximité des habitations, les réactions sont plutôt négatives.**

Nous demandons toujours aux personnes concernées si elles consentiraient à ce que le projet soit réalisé un peu en dehors de leur lieu d'habitation. 50% nous répondent par l'affirmative et 30% se disent plutôt favorables. L'implication insuffisante de la population locale est la première cause d'échec des projets d'installations. Mais tout le monde ne refuse pas les projets à proximité des domiciles. Nous en avons fait l'expérience. Bien souvent, les installations terminées sont mieux acceptées que ne l'était le projet à l'origine.

**Les économies d'énergie sont un thème cher aux consommateurs. Quel rôle joue ici la taxe d'incitation prévue par la Confédération?**

Il s'agit en effet de remplacer les différentes taxes d'incitation actuelles par une seule. C'est une excellente idée sur le papier, mais la réalité est beaucoup moins évidente. Pour réduire sensiblement la consommation, la taxe d'incitation devrait être très élevée. Or, cela effraie une grande partie de l'opinion. Difficile de convaincre dans ces conditions.

**Devrons-nous faire preuve de modération et nous priver à l'avenir?**

La Stratégie énergétique prévoit une stabilisation de la consommation d'électricité et une réduction sensible de la consommation totale d'énergie. On peut y parvenir en modifiant nos comportements sans pour autant diminuer notre niveau de vie. Personnellement, je n'ai pas de voiture. Je me rends au travail en vélo. Ma situation ne s'est pas détériorée pour autant. Et je suis même gagnant quand je me fais rembourser une partie de mes dépenses de chauffage. La modération s'imposera peut-être comme la nouvelle tendance.

---

**Rolf Wüstenhagen**

Rolf Wüstenhagen, 43 ans, ingénieur en économie, dirige l'Institut d'économie et d'écologie de l'Université de Saint-Gall et la chaire de gestion des énergies renouvelables Good Energies depuis 2009. Ses travaux de recherche portent essentiellement sur les facteurs politiques et de marché qui influencent le développement des énergies renouvelables. L'un des principaux axes de recherche consiste à analyser le comportement décisionnel des consommateurs d'énergie et des investisseurs à partir de sondages représentatifs, puis de formuler des recommandations en fonction des résultats obtenus.

Après ses études, qu'il a partagées entre Karlsruhe et Berlin, Rolf Wüstenhagen s'installe en Suisse au milieu des années 90 pour démarrer ses recherches à l'Institut d'économie et d'écologie de l'Université de Saint-Gall et à l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Il enseignera ensuite en qualité de professeur invité dans plusieurs établissements, dont l'Université de Colombie britannique au Canada et la Copenhagen Business School au Danemark. Rolf Wüstenhagen a siégé pendant six ans à la Commission fédérale pour la recherche énergétique (CORE). De 2008 à 2011, il a représenté la Suisse au sein de l'équipe d'auteurs principaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

---



## Production et rétributions

Depuis la première fois depuis l'instauration de la rétribution à prix coûtant du courant injecté, la production annuelle a franchi la barre du térawattheure: les installations solaires, éoliennes, de biomasse et les petites centrales hydrauliques ont produit 1.1 TWh d'électricité en 2012. Déjà 4804 installations avaient bénéficié de la RPC à la fin de l'année.

À en juger par la quantité d'électricité produite, un grand pas a déjà été fait en direction des objectifs de la Confédération. Ceux-ci prévoient d'ici à 2030 une production de 5.4 TWh à partir de nouvelles énergies renouvelables. Le potentiel de production pour 2012 – si les installations mises en service en cours d'année avaient produit toute l'année – atteint même 1.5 TWh. Suite à de nombreuses mises en service en 2012, la production a progressé de 400 GWh par rapport à 2011. Désormais, 4804 petites centrales électriques sont subventionnées, soit une hausse de 56%. Ce courant produit dans des conditions écologiquement viables a été rétribué pour un total de 229 millions de francs. Environ 162 millions de francs proviennent du fonds RPC. Le reste a été généré par la vente de l'énergie produite (voir «Prix du marché» en page 14).

La liste d'attente a pu être quelque peu réduite au début du mois d'avril 2012. 2400 projets en ont bénéficié. Conformément aux prescriptions de l'Ordonnance sur l'énergie, les dossiers sont traités dans l'ordre chronologique, la date d'annonce faisant foi.

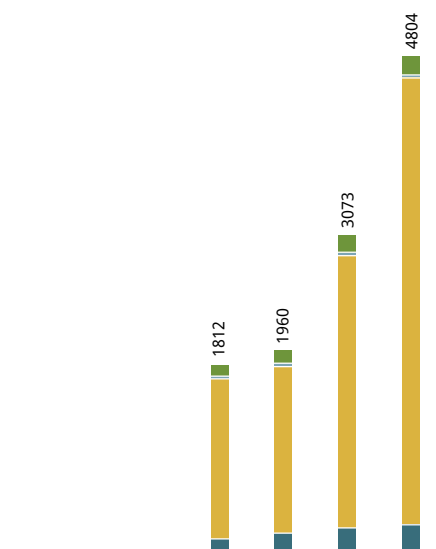
	2012			2011		
	Production (MWh)	Rétribution totale par Fonds RPC (milliers de CHF)	Prix du marché (milliers de CHF)	Production (MWh)	Rétribution totale par Fonds RPC (milliers de CHF)	Prix du marché (milliers de CHF)
Force hydraulique	554 132	52 722	32 119	369 152	30 176	27 599
Photovoltaïque	83 895	40 360	4800	34 124	19 500	2543
Energie éolienne	47 060	5863	2897	44 358	4843	3372
Géothermie	0	0	0	0	0	0
Biomasse	437 648	63 010	26 801	274 201	36 665	20 759
<b>Total</b>	<b>1 122 734</b>	<b>161 955</b>	<b>66 617</b>	<b>721 835</b>	<b>91 184</b>	<b>54 273</b>

La production effective a progressé de 721 GWh à 1123 GWh en un an. La production des installations mises en service au cours d'une année est recensée de la mise en service à la fin de l'année.

	2012				
	Nombre d'installations	Puissance moyenne installée (kW/installation)	Production moyenne d'électricité (MWh/installation)	Rétribution totale moyenne (CHF/MWh)	Part moyenne subventionnée par la RPC (%)
Force hydraulique	280	460	1922	153.10	62
Photovoltaïque	4316	28	27	538.29	89
Energie éolienne	16	1515	2916	186.16	67
Géothermie	0	0	0	0	0
Biomasse	192	871	4349	205.21	70
<b>Total</b>	<b>4804</b>	<b>92</b>	<b>320</b>	<b>203.58</b>	<b>71</b>

Moyennes par installation et par technologie et taux de rétribution pour 2012. La production d'électricité moyenne correspond à la production projetée, c'est-à-dire si toutes les installations avaient été mises en service au début de l'année.

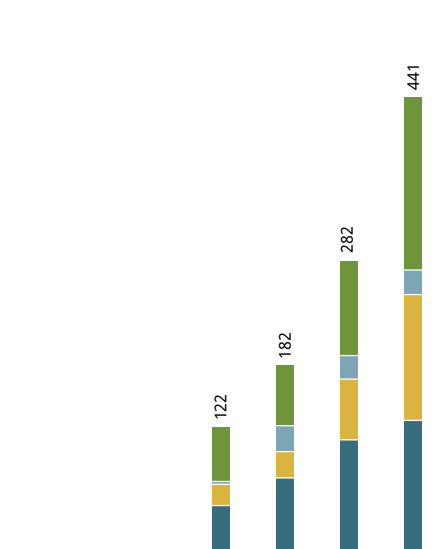
### Installations en service



	2009	2010	2011	2012
Force hydraulique	140	196	244	280
Energie solaire	1558	1609	2639	4316
Energie éolienne	6	18	17	16
Biomasse	108	137	173	192
<b>Total</b>	<b>1812</b>	<b>1960</b>	<b>3073</b>	<b>4804</b>

### Puissance installée

en MW



	2009	2010	2011	2012
Force hydraulique	46.5	73.2	109.6	128.9
Energie solaire	20.6	25.4	58.5	120.7
Energie éolienne	2.0	24.9	22.9	24.2
Biomasse	52.6	58.5	91.1	167.2
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>182</b>	<b>282</b>	<b>441</b>

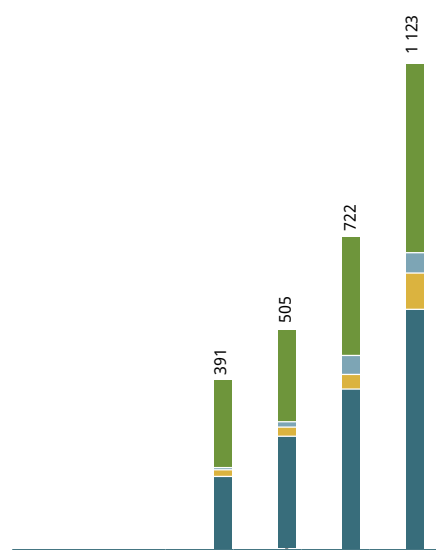
Force hydraulique  
Energie solaire  
Energie éolienne  
Biomasse

Déjà 4804 installations subventionnées par la RPC étaient en service en 2012.

Les types d'installations les plus importants en termes de puissance sont la force hydraulique et la biomasse. La puissance a fortement grimpé en 2012 pour atteindre 441 MW.

### Production annuelle effective

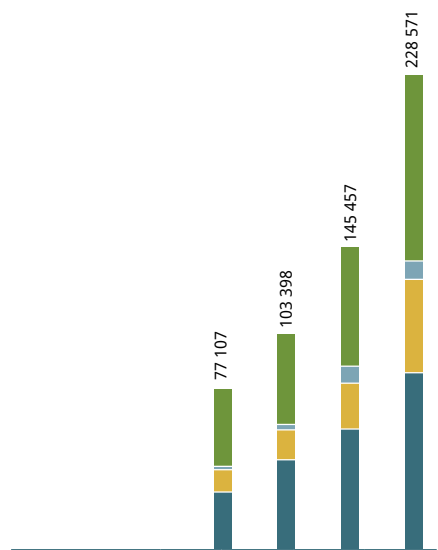
en GWh



	2009	2010	2011	2012
Force hydraulique	166.4	259.5	369.2	554.1
Energie solaire	15.4	21.2	34.1	83.9
Energie éolienne	5.1	12.9	44.4	47.1
Biomasse	203.6	211.6	274.2	437.6
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>505</b>	<b>722</b>	<b>1123</b>

### Rétribution totale

en milliers de CHF



	2009	2010	2011	2012
Force hydraulique	27 310	42 879	57 775	84 840
Energie solaire	10 967	14 420	22 043	45 159
Energie éolienne	955	2 407	8 215	8 761
Biomasse	37 875	43 692	57 424	89 811
<b>Total</b>	<b>77 107</b>	<b>103 398</b>	<b>145 457</b>	<b>228 571</b>

La production effective annuelle de toutes les technologies subventionnées était en hausse à 1123 GWh en 2012.

La rétribution totale avoisinait 228.6 millions de francs en 2012. Elle correspond à la somme des contributions du fonds RPC et des ventes au prix du marché.

## Prix du marché

Plus le prix du marché baisse, plus il faut puiser d'argent dans le fonds RPC pour rétribuer les producteurs d'énergies renouvelables. Il évolue à de faibles niveaux depuis l'instauration de la RPC en 2009 et a encore baissé en 2012.

La RPC garantit aux producteurs un taux de rétribution fixe pour chaque kilowattheure. Ce taux est couvert en partie par les recettes de la vente de courant aux consommateurs au prix du marché. La différence non couverte par le prix du marché est compensée par le fonds de la RPC. Le prix du marché correspond pour la RPC à la moyenne pondérée des volumes calculée pour le dernier trimestre à la bourse d'électricité suisse Swissix. Au total, sur les quelque 20 centimes par kWh rétribués en moyenne à tous les producteurs, seuls 5 à 6 centimes par kWh sont couverts par le prix du marché.

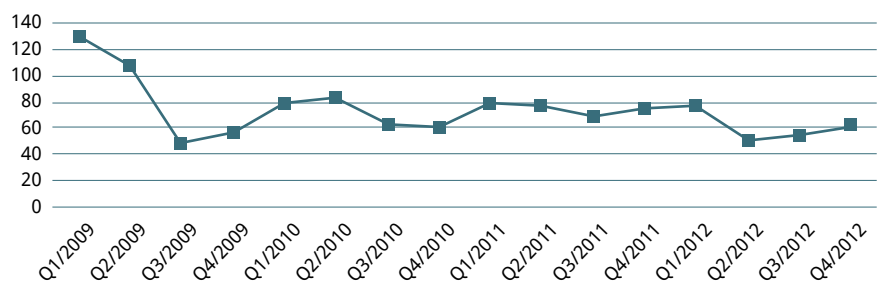
Dans les premiers mois de 2012, le prix du marché se situait à des niveaux relativement faibles, proches de 78 francs par MWh. Au printemps, il a baissé à 50 francs en raison d'un facteur saisonnier, à savoir de grandes quantités d'eau disponible suite à la fonte des neiges, et de la hausse de la production d'électricité. Il a remonté légèrement au quatrième trimestre pour des raisons naturelles, mais le niveau atteint était beaucoup plus faible qu'il ne l'avait été l'année précédente. Par conséquent, les recettes des ventes d'électricité renouvelable ont fortement chuté.

Le fossé s'est donc creusé davantage: alors qu'en 2011, 37% de la rétribution était encore couverte par les recettes des ventes, cette part n'était plus que de 29% un an plus tard. Le montant du prix du marché a donc un fort impact sur la liquidité du fonds RPC. Un recul du prix du marché d'un centime par kWh représente déjà une sortie de 15.4 millions de francs du fonds à destination des quelque 4800 installations actuellement actives.

La vente d'électricité est assurée par un groupe-bilan, une entité virtuelle constituée uniquement à des fins comptables. Les installations RPC relèvent d'un seul groupe-bilan, le «groupe-bilan pour les énergies renouvelables» (GB-ER). Le GB-ER est géré par l'entreprise zurichoise EnergiePool. Celle-ci récupère l'énergie injectée et la vend au prix du marché aux 12 groupes-bilan suisses auxquels sont affectés les consommateurs finaux. Ceux-ci sont soumis à une obligation d'achat pour un montant déterminé par leur consommation totale.

### Prix du marché de 2009 à 2012

CHF/MWh



Le prix du marché a encore reculé au début de l'année 2012 avant de se stabiliser à un faible niveau au cours de l'année. Plus le prix du marché est bas, plus le fonds de subventionnement RPC est sollicité.

## Couverture des risques en géothermie

En 2012, le projet de géothermie à Saint-Gall a bénéficié d'une couverture des risques à hauteur de 24 millions de francs. Celle-ci couvre une partie du risque financier en cas d'échec des forages.

Les forages ont commencé au printemps 2013. Ils permettront d'utiliser l'eau bouillante située à 4000 mètres de profondeur pour produire de l'électricité et du chauffage à distance. Selon les prévisions, une centrale de cogénération pourra être mise en service à l'automne 2015 et fournira ensuite à plein régime près de 80 GWh de chaleur et jusqu'à 10 GWh de courant. La RPC garantit le versement d'une contribution de 24 millions de francs si les forages s'avèrent infructueux. Le risque financier est assumé pour l'autre moitié par la ville de Saint-Gall.

Aujourd'hui, la loi sur l'énergie plafonne à 150 millions de francs le montant pouvant être mobilisé par le biais de la RPC pour ces couvertures de risque. En effet, la géothermie profonde est encore peu développée en Suisse et les conditions géologiques dans les profondeurs de 3000 à 6000 mètres sont largement inconnues.

La Stratégie énergétique 2050 accorde un grand potentiel à la géothermie. La nouvelle mouture de la loi sur l'énergie étendra les garanties pour la couverture des risques de forage et mettra davantage de moyens à disposition pour les installations pilotes. La Confédération estime que la géothermie produira d'ici 2050 près de 4.3 TWh d'électricité sur un total de 24.2 TWh issus des énergies renouvelables.

La RPC a octroyé la première couverture des risques à un projet géothermique en 2011. Celui-ci prévoit la construction d'une installation destinée à la production de courant et de chaleur à Lavey-les-Bains (VD). Les forages programmés pour 2012 ont cependant été repoussés. La production des 3.5 GWh d'électricité et des 20 GWh de chaleur prévus en 2013 démarrera donc avec du retard.



Photo: Sankt Galler Stadtwirke

Si les forages aboutissent, la géothermie pourra jouer un rôle de premier plan dans l'approvisionnement futur en électricité.

## Remboursement aux gros clients

Les gros consommateurs d'électricité sont en partie exonérés de la taxe RPC. 4.6 millions de francs ont été versés avec effet rétroactif pour 2011 à 32 entreprises dont l'activité est gourmande en électricité.

La loi sur l'énergie prévoit l'exonération partielle de la taxe RPC pour les entreprises dont la facture d'électricité représente plus de 10% de la valeur ajoutée brute. Ils peuvent déposer une demande de remboursement pour la part des suppléments RPC qui dépasse 3% de leurs dépenses d'électricité. Cette demande doit être remise à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) au plus tard six mois après la fin de l'exercice comptable concerné. Les requérants dont la demande est acceptée se voient rembourser par la fondation RPC l'excédent de supplément versé, augmenté des intérêts.

Lors du dernier exercice comptable, 4.6 millions de francs ont été versés à 32 entreprises avec effet rétroactif pour 2011. La Stratégie énergétique 2050 prévoit d'exonérer entre 4000 et 5000 gros clients de la taxe RPC pour un montant annuel pouvant atteindre 120 millions de francs. Cela concernerait des entreprises qui consomment plus de 500 MWh d'électricité par an. En contrepartie, elles seraient tenues d'observer les prescriptions de la Confédération en matière d'efficacité électrique et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

## Financement des frais supplémentaires

Avant l'instauration de la RPC en 2009, les énergies renouvelables étaient subventionnées par un autre instrument: le financement des frais supplémentaires. Celui-ci est maintenu parallèlement à la RPC. 1447 installations en bénéficiaient encore en 2012.

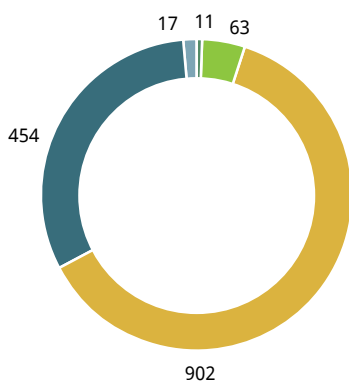
Les installations subventionnées en 2012 par le financement des frais supplémentaires (FFS) ont produit au total 388 GWh d'électricité, subventionnés par le fonds RPC à hauteur de 28.6 millions de francs. La grande majorité des subventions ont été accordées à de petites centrales hydrauliques.

Une règle a été instaurée dans le cadre du FFS pour protéger les installations en place: les producteurs peuvent prétendre à un prix annuel moyen de 15 à 16 ct/kWh jusqu'en 2025. Le délai est même prolongé jusqu'en 2035 pour les centrales hydrauliques. Les frais supplémentaires que ce mécanisme génère pour l'entreprise d'approvisionnement d'énergie (EAE) par rapport au fournisseur précédent peuvent être déclarés auprès de la société d'exploitation du réseau de transport Swissgrid. La fondation RPC rétribue alors l'installation par le biais de son fonds de subventionnement.

Le mécanisme est ouvert aux installations qui ont été mises en service avant 2006 et produisent de l'électricité à partir d'énergies renouvelables. Autre condition pour être admis à la RPC: avoir signé un contrat d'achat d'électricité avec une EAE avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie du 1er janvier 2009. Les installations plus récentes ne sont pas acceptées.

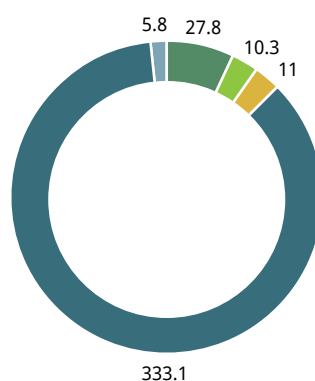
- Biomasse
- Gaz d'épuration et biogaz
- Photovoltaïque
- Force hydraulique
- Energie éolienne

### Nombre d'installations



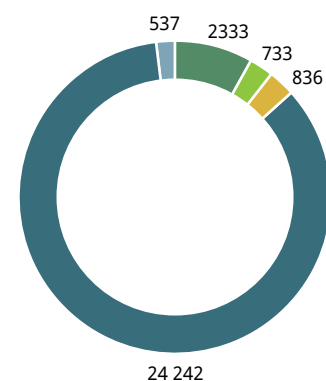
Les installations photovoltaïques représentaient encore en 2012 la majeure partie des 1447 installations bénéficiaires de la RPC.

### Surplus d'énergie produit



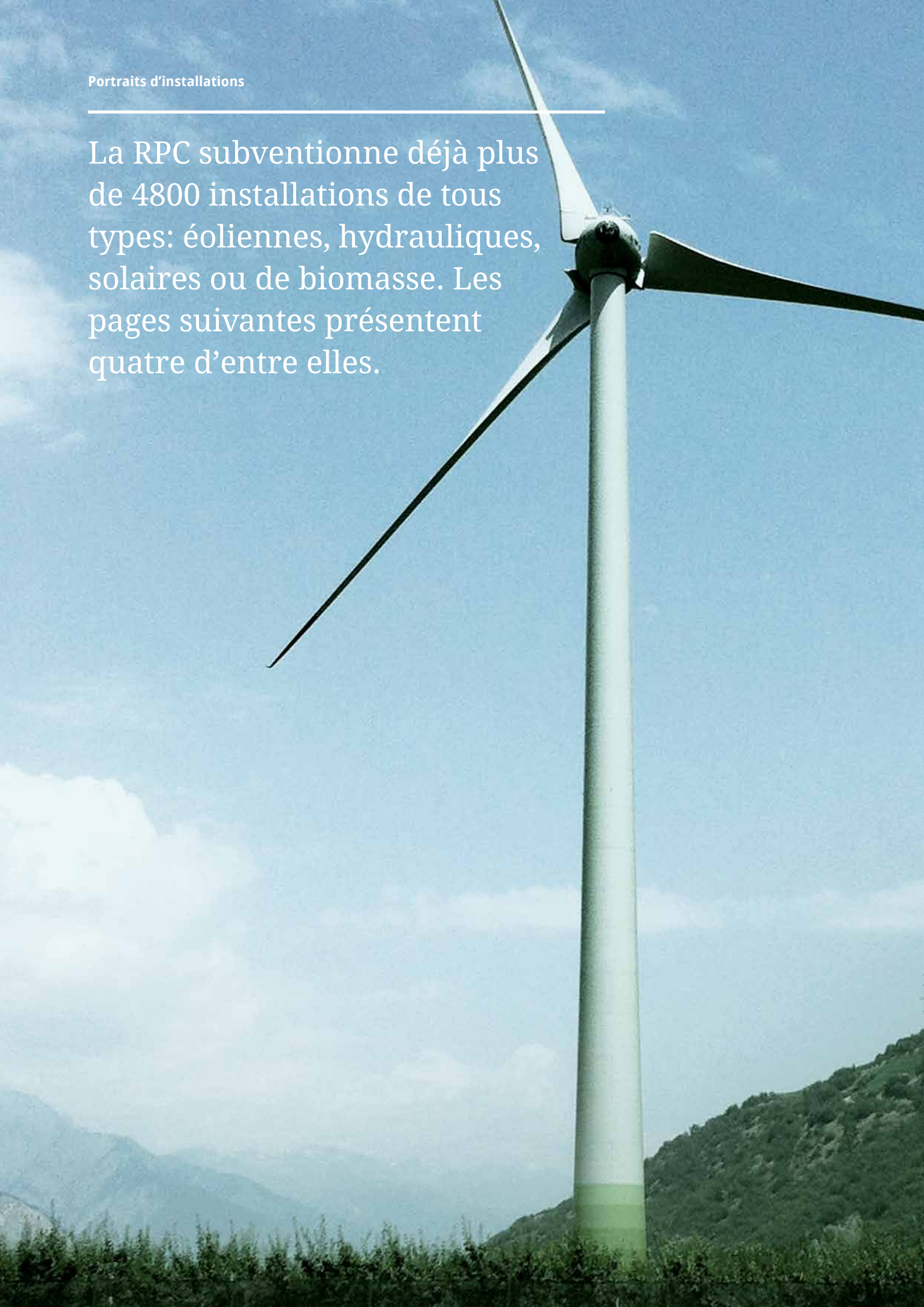
Les 388 GWh d'électricité produits en 2012 proviennent essentiellement de la force hydraulique.

### Frais supplémentaires (en milliers de CHF)



Au total, 28.681 millions de francs ont été puisés dans le fonds de subventionnement RPC pour financer les frais supplémentaires.

La RPC subventionne déjà plus de 4800 installations de tous types: éoliennes, hydrauliques, solaires ou de biomasse. Les pages suivantes présentent quatre d'entre elles.



## La crème des éoliennes

La plus grande éolienne de Suisse se trouve sur le territoire de Charrat, dans le Valais. Mis en service à l'été 2012, «Adonis» fournit de l'électricité à la moitié des habitants de la commune.



Les pales du rotor ont été installées à près de 100 mètres au-dessus du sol.

### Installation éolienne de Charrat (VS)

Propriétaire	ValEole SA
Type d'éolienne	Enercon E-101
Puissance de l'installation	3 MW
Production annuelle d'énergie	6.5 à 7 millions de kWh
Nombre d'éoliennes	1 construite, 4 autres à l'étude dans le parc du Grand-Chavalard
Altitude	461 mètres
Hauteur totale	149.5 mètres
Hauteur du moyeu	99 mètres
Hauteur du mât	96.7 mètres
Diamètre du mât	6.8 mètres au sol
Surface balayée	8012 mètres carrés
Mise en service	27 juillet 2012
Site/emplacement de l'installation	Charrat (VS), route du Grand Botza

Du haut de ses 150 mètres, l'installation, d'une puissance de 3 MW, fournira chaque année près de 6.5 millions de kWh d'électricité. Cette quantité couvre 50% des besoins en électricité des 1500 habitants du petit village de Charrat, établissements industriels compris. Dans la vallée du Rhône, l'installation utilise les courants thermiques ascendants qui se forment essentiellement l'après-midi. Les initiateurs du projet lui ont donné le nom chantant d'une fleur sauvage peu répandue, Adonis, qui ne se trouve en Suisse que dans les zones sèches de la vallée du Rhône.

L'idée de construire une éolienne date de 2003. Le projet démarre réellement avec la création de la société ValEole en décembre 2009, un an après l'acceptation de la demande de rétribution à prix coûtant du courant injecté. La société, créée dans le but de construire une installation éolienne, est financée pour moitié par Charrat et les communes voisines, pour l'autre moitié par des entreprises régionales du secteur énergétique. Les premiers travaux sur le terrain commencent à l'automne 2011. La construction atteint son point culminant en mai/juin 2012 avec le transport et le montage du mât et des pales de rotor. L'installation entre en service peu après, à la fin du mois de juillet. Une construction «à la fois élégante et imposante, belle et efficace», selon les mots prononcés par Bernard Troillet, président du Conseil d'administration de ValEole, à l'occasion de l'inauguration de l'installation en octobre 2012.

#### Fiabilité et discrétion

L'installation étant dénuée de multiplicateur, les pales du rotor sont entraînées directement. D'autre part, la vitesse de rotation est relativement faible, 14.5 tours par minute. Ces deux caractéristiques garantissent une faible usure, une grande fiabilité de fonctionnement et des émissions acoustiques minimales. Le modèle d'éolienne E-101 fabriqué par la société allemande Enercon est considéré comme l'un des meilleurs du marché. «Nous tirons un bilan tout à fait positif du projet, tant en ce qui concerne le choix de l'éolienne que la progression des travaux ou encore les réactions de la population locale», confie Paul-Alain Clivaz, chef de projet et directeur du service Energies renouvelables du fournisseur d'électricité SEIC-Télédis. Le groupe fait partie des actionnaires de ValEole.

Près de sept millions de francs ont été investis dans ce projet. Adonis est à la fois une installation pilote et la première pièce d'un parc éolien complet. Le parc du Grand-Chavalard comptera cinq éoliennes et s'étendra au-delà du territoire communal de Charrat et Saxon. Les plans ont été déposés publiquement en avril 2013. Le Valais, qui a une réputation de canton venteux, va accueillir plusieurs parcs éoliens. Soit les emplacements ont été déterminés, soit les plans sont déjà disponibles. En fonction du scénario, ils pourraient produire entre 300 et 750 GWh d'électricité éolienne par an jusque dans le courant de 2035.

---

## La pionnière

Les communes de Charrat et Saxon accueilleront bientôt un parc éolien complet sur leur territoire.

## De l'électricité et de la chaleur à partir du bois

La centrale énergétique Hebbag AG à Balterswil (TG) produit depuis 2010 de la chaleur et du courant à partir de déchets de bois. Elle compte aujourd'hui déjà plus d'une centaine de clients sur son réseau de chauffage à distance et produit près de 5 GWh d'électricité dans sa configuration finale.

La commune disposait déjà d'un petit réseau de chauffage à distance depuis les années 80. Le système de chauffage du bois intégré à ce réseau nécessitait une remise à neuf. C'est la raison pour laquelle la scierie Brühwiler AG, la commune de Bichelsee-Balterswil et la centrale électrique de Thurgovie (EKT) se sont associées pour fonder la société Hebbag AG, qui a pour objet la construction et l'exploitation d'une centrale thermique vouée à produire de la chaleur et de l'électricité.

La préparation et l'étude du projet ont duré deux bonnes années en raison des délais nécessaires à l'obtention des permis de construire, mais aussi de l'acquisition de nouveaux clients dans le cadre de l'extension prévue du réseau de chauffage à distance. De gros clients avaient fait défaut suite à la baisse du prix du pétrole. Hebbag a alors misé davantage sur les entreprises de plus petite taille et les particuliers. Les travaux de construction ont démarré sur le terrain de la scierie Brühwiler à l'été 2009. À peine huit mois plus tard, l'installation fournissait de la chaleur et injectait du courant subventionné par la RPC dans le réseau.

---

### Recyclage de déchets

L'installation est alimentée avec des déchets de bois qui ne seraient pas utilisables autrement.

#### Trajets courts et recyclage des déchets de bois

«La patience est de rigueur car l'entreprise ne dégagera pas de bénéfices avant un bon moment. De plus, il faut gérer les coûts avec une grande discipline», explique Daniel Stüssi, responsable du contracting pour l'EKT. Heureusement, la RPC n'avait pas encore introduit sa liste d'attente pour les installations de biomasse à l'époque du projet, ajoute-t-il. Selon Daniel Stüssi, le plus grand défi était d'achever dans les délais l'extension du réseau de chauffage à distance – il a fallu installer d'énormes canalisations – afin de mieux utiliser les capacités et de produire de l'électricité en quantité significative. Mais la réussite du projet lui a donné raison: une centaine de clients ont pu être raccordés au réseau de chauffage à distance en l'espace d'un an et demi, pour une mise à disposition 24h/24. L'installation se compose de trois fours équipés des systèmes de filtrage les plus modernes. La chaleur, produite par combustion de déchets de bois, passe dans un circuit d'huile thermique pour produire du courant. Elle est ensuite emmagasinée dans un accumulateur tampon. À l'instar d'un immense chauffage central, l'installation fournit de la chaleur aux entreprises et aux particuliers. Près de 40% du bois utilisé provient de la scierie. Le reste est constitué de copeaux de bois et d'écorce d'origine locale. Les trajets courts ne sont pas le seul avantage puisque tous les déchets de bois livrés à la centrale ne pourraient être utilisés autrement. En outre, la scierie sèche des copeaux dans l'installation pour en faire des granulés.

Dans sa configuration finale, la centrale énergétique produira chaque année 15 GWh de chaleur et injectera près de 5 GWh de courant dans le réseau selon les prévisions. Cette production équivaut aux besoins en chauffage de 2200 maisons particulières et suffira à approvisionner 700 foyers en électricité. Voilà qui réduira les émissions de CO<sub>2</sub> d'environ 2500 tonnes par an. Le raccordement de la commune voisine de Dussnang au réseau de chauffage à distance est prévu pour l'été 2013. Fischingen pourrait aussi franchir le pas si elle est suffisamment intéressée.



D'autres communes pourraient bientôt bénéficier du chauffage à distance alimenté par la centrale thermique.

### Centrale énergétique de Balterswil (TG)

Type d'installation	Chaudière à copeaux de bois Schmid de 4.2, 2 et 1 MW Module ORC Adoratec
Agent énergétique	Copeaux de bois et d'écorce, déchets de bois de scierie
Rendement en configuration finale	84% au total: thermique 68%, courant 16%
Puissance électrique	610 kW (puissance nominale)
Puissance thermique	7.2 MW
Fourniture annuelle d'énergie à long terme	Chaleur 15 GWh, courant 4.88 GWh
Investissements dans la centrale énergétique	15 millions de francs
Investissements dans le réseau de chauffage à distance	5.5 millions de francs
Mise en service	Mars 2010 (production de chaleur) Octobre 2010 (production d'électricité)
Site de l'installation	Balterswil TG

## Une centrale électrique alimentée à l'eau potable

Le système d'approvisionnement en eau potable de Filisur, en place depuis une bonne centaine d'années, devait être remis en état de toute urgence. La commune des Grisons a saisi l'occasion pour raccorder les conduites d'eau à une centrale électrique à deux étages. Elle peut ainsi approvisionner près de 300 foyers en électricité.

Entre la source et le robinet, le chemin parcouru par l'eau potable a parfois une forte déclivité. Cette force hydraulique peut être exploitée pour produire de l'électricité. En effet, elle est à la fois simple à utiliser et très écologique: une centrale hydraulique sur eau potable passe inaperçu et n'entrave pas les cours d'eau naturels. La Suisse compte déjà plus d'une centaine d'installations de ce type. La plupart d'entre elles utilisent des turbines Pelton pour transformer l'énergie cinétique de chute de l'eau en électricité. C'est le cas à Filisur.

### Un projet titanesque pour la commune

À Filisur, il fallait remplacer de toute urgence les chambres de puits et les conduites de refoulement, âgées pour certaines d'une bonne centaine d'années. Un projet titanesque pour une commune qui compte environ 480 habitants permanents. «Le projet n'aurait pu être financé sans l'intégration de la centrale hydraulique sur eau potable et la rétribution à prix coûtant du courant injecté», confie Felix Schutz, président de la commune. La commune peut tirer près de 170 000 francs par an de la vente d'électricité. Sur un coût total de 7.4 millions de francs, environ 2.1 millions sont à la charge de la commune, dont 1.8 million financé par la population sous la forme d'une hausse des tarifs et d'une contribution unique.

L'étude du projet a commencé au printemps 2009. Les détails ont été précisés après acceptation de la demande de subventionnement par la RPC la même année. La construction à proprement parler a été achevée en l'espace de six mois. Le commencement des travaux a été autorisé au printemps 2012; fin octobre, de l'électricité était produite à l'étage supérieur, puis à l'étage inférieur à partir de la mi-décembre. Les deux turbines Pelton utilisent une hauteur de chute de 650 mètres et sont installées dans deux réservoirs appelés Jonda et Ruegna. La commune de Filisur, qui dispose d'une puissance totale de 180 kW, peut désormais produire de l'électricité pour près de 360 foyers.

Le président de la commune estime que l'installation sera amortie sur la durée de la RPC. Elle dégagera ensuite des bénéfices. Ce projet a plusieurs avantages pour la municipalité: grâce à la modernisation de l'approvisionnement en eau, le nombre de pompes nécessaires a diminué, et avec lui la consommation d'électricité. Ce n'est pas tout: la pression dans les conduites est accrue, ce qui améliore le potentiel de production de la centrale hydraulique sur eau potable. Enfin, le risque d'exploitation est assumé par TW Energie, qui a construit l'installation et à qui l'exploitation a été confiée par concession pour les 40 prochaines années. «La commune sera indemnisée par kilowattheure produit», précise Ulrich Kobel, chef du projet et directeur de TW énergie.

---

## Le fournisseur d'électricité

Filisur fait figure d'exception. Sa centrale électrique peut non seulement produire l'électricité requise pour alimenter le système d'approvisionnement en eau potable, mais aussi injecter du courant dans le réseau.



Photos: Bluewaterpower, Peter Barandun



Simple et très écologique: la centrale hydraulique ne dénature pas le paysage car elle utilise la déclivité de l'eau dans les conduites.

### Centrale hydraulique sur eau potable de Filisur (GR)

	Jonda	Ruegna
Type de centrale hydraulique	Turbine à roue Pelton verticale à un injecteur	Turbine à roue Pelton verticale à un injecteur avec fenêtre de sécurité
Hauteur de chute brute	181.5 mètres	652 mètres
Débit	1440 litres/minute	1680 litres/minute
Puissance installée	37 kW	156 kW
Production annuelle	250 000 kWh	1 020 000 kWh
Coût des investissements (construction hydraulique comprise)	7.4 millions de francs	
Date de mise en service	Octobre 2012	Décembre 2012
Site de l'installation	Filisur (GR)	Filisur (GR)

## Le courant jaune du centre de tri postal

Le centre de tri de la Poste à Mülligen, dans le canton de Zurich, est l'un des plus grands édifices du pays. Les panneaux solaires qui couvrent le toit depuis fin 2012 ont la superficie d'un terrain de football.



Photos: La Poste Suisse (Tom Kawera)



À puissance maximale, 1500 foyers peuvent être approvisionnés en électricité.

### Installation photovoltaïque de Schlieren (ZH)

Puissance de l'installation	1470 kWp
Catégorie d'installation	Toiture terrasse
Système de montage	Schletter
Type de panneaux	ZNShine
Surface des panneaux	9430 mètres carrés
Production annuelle	1300 MWh
Orientation des panneaux	20° ouest
Inclinaison des panneaux	10 degrés
Onduleur	SMA
Date de mise en service	21 décembre 2012
Coût total de l'installation	4.53 millions de francs
Site de l'installation	Mülligen, Schlieren (ZH)

Si l'installation fait la fierté de la Poste, elle est aussi un projet pilote: la Poste veut équiper bon nombre de ses édifices avec des panneaux solaires. La centrale photovoltaïque, dont la production annuelle d'électricité atteint 1300 MWh, est l'une des plus productives du pays.

Le projet a démarré suite à l'approbation de la demande de subventionnement par la RPC en 2012. À l'issue d'une procédure appel d'offres internationale conforme aux règles de l'OMT, le mandat d'entreprise générale a été attribué à une société suisse. L'installation a été réceptionnée peu avant Noël 2012, le 21 décembre pour être exact. Depuis, toute l'électricité bénéficie de la RPC et donne lieu à une rétribution.

La rentabilité, et par conséquent la puissance de l'installation, ont joué en faveur de son admission. L'installation a une puissance maximale de 1470 kWp. Elle peut couvrir les besoins en électricité de plus de 300 foyers. Un très haut niveau de sécurité était exigé tant pour le bâtiment que pour les activités de la Poste. Non sans raison puisque le centre de tri est l'un des trois centres névralgiques du tri postal en Suisse. Chaque jour, trois équipes d'employés – 1200 au total – se succèdent pour traiter jusqu'à 4.7 millions de lettres.

#### Raccordement à deux réseaux

«Le défi numéro un consistait à injecter le courant solaire dans le réseau», explique Karl Klaus, responsable de la gestion des projets de construction pour la région centre. Le bâtiment est en effet raccordé au réseau de la centrale électrique du canton de Zurich (EKZ) et à celui de la centrale électrique de la ville de Zurich (EWZ). La Poste ne se procure pas directement le courant produit par son installation. Elle l'injecte en totalité dans le réseau public de l'EWZ.

La Poste, société proche de l'Etat, est soumise à de fortes contraintes dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. Le centre de tri postal de Mülligen est donc le premier des édifices de la Poste – plus d'une vingtaine – qui soit injecteront bientôt de l'électricité solaire dans le réseau, soit font l'objet d'une étude en ce sens. Le groupe a l'intention d'installer cette année encore des panneaux solaires sur huit autres bâtiments. Une fois le projet terminé en 2014, la Poste injectera chaque année 6600 MWh d'électricité dans le réseau.

---

## La fierté de la Poste

Plus d'une vingtaine de bureaux de poste produiront bientôt de l'électricité solaire.



Forte hausse des subventions versées et inversement de tendance pour le fonds RPC.

L'intérêt porté aux subventions de la fondation RPC a encore augmenté en 2012. Au total, 11 510 nouvelles annonces ont été enregistrées, soit presque 25% de plus qu'en 2011. Le nombre d'installations de production a lui aussi augmenté de 56% par rapport à 2011, un chiffre très réjouissant. Sur les 7246 installations ayant reçu un avis favorable, 4804 sont maintenant en service. Par rapport à l'exercice précédent, la fondation a par conséquent versé beaucoup plus de subventions aux producteurs RPC. Cette hausse a permis de réduire pour la première fois la fortune du fonds RPC au cours de l'exercice considéré.

### **Compte d'exploitation: augmentation des subventions versées**

La fondation verse aux producteurs bénéficiaires de la RPC un taux de rétribution qui couvre leurs coûts. Elle finance ce taux en partie avec les recettes tirées de la vente de la quantité d'énergie injectée aux prix du marché. La part dépassant le prix du marché est compensée par le supplément RPC versé par les consommateurs afin de promouvoir les énergies renouvelables.

À 255.7 millions de francs, les recettes tirées du supplément perçu sur la consommation finale d'électricité ont légèrement augmenté entre 2011 et 2012 en raison de la hausse de la consommation. Alors que le supplément est resté globalement inchangé par rapport à l'exercice précédent à 0.45 centime par kWh, une partie est affectée depuis début 2012 aux mesures de protection des eaux (0.10 centime par kWh).

Les subventions versées aux producteurs RPC au cours de l'exercice considéré totalisent 228.4 millions de francs, dont 66.7 millions de francs proviennent de la vente du courant aux prix du marché et 161.7 millions de francs du fonds RPC. Le prix du marché, qui est resté bas en 2012, a eu un effet de levier sur le montant des subventions, suite aux compensations décrites précédemment. Le versement évoqué de 161.7 millions de francs est en hausse de plus de 80% par rapport à 2011.

#### **Bilan et comptes de fonds: inversement de tendance pour le fonds RPC**

Au cours de l'exercice considéré, les dépenses du fonds RPC ont pour la première fois dépassé ses recettes. Sa fortune a reculé de 10.5% à 198.3 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la hausse des subventions versées et par la réduction du supplément RPC à 0.35 centime par kWh.

Un deuxième fonds vise à couvrir les risques liés aux projets de géothermie. Au 31 décembre 2012, le capital du fonds s'élevait à 132.4 millions de francs. Au total 32.9 millions de francs de garantie ont été octroyés à deux projets en cours.

Pendant l'exercice sous revue, des subventions d'un montant de CHF 16.8 millions ont été accordées au fonds pour les appels d'offres publics, qui encourage les mesures d'efficacité. Après déduction de toutes les dépenses pour un montant de 6.8 millions de francs, le fonds disposait de 32.4 millions de francs au 31 décembre 2012.

Enfin, le fonds pour la protection des eaux a été doté de 0.10 centime par kWh, soit 56.8 millions de francs en 2012. Les premiers projets ont pu être initiés.

La fondation RPC stocke sur des comptes en banque et sous forme de placements à taux fixe les fonds qui ne sont momentanément pas utilisables pour les buts recherchés. Ces moyens financiers constituent plus de 89% du total du bilan, de CHF 478 millions, dont 126.3 millions sont réservés à d'éventuels engagements résultant de la couverture de projets de géothermie.

#### **Perspectives**

Les activités d'encouragement augmenteront encore probablement dans tous les domaines en 2013. Sur le plan légal, on retient surtout l'évocation d'un nouveau mécanisme pour subventionner les installations photovoltaïques. Les amendements juridiques pourraient aboutir à une réorientation organisationnelle et financière de la fondation RPC.

## Compte d'exploitation

<b>Compte d'exploitation</b>			
	Notes	01.01. - 31.12.2012 Milliers de CHF	01.01. - 31.12.2011 Milliers de CHF
Recettes du supplément selon la loi sur l'énergie (LEne)	2	255 704	254 867
Remboursement aux gros clients	2	- 4594	- 4334
<b>Rendement net du supplément LEne</b>		<b>251 110</b>	<b>250 533</b>
Charges promotionnelles de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)		161 672	89 509
Résultat net pour l'énergie d'ajustement		1913	2805
Charges liées au tarif des groupes-bilan		33	0
Charges nettes RPC	3	163 618	92 314
Rétributions aux producteurs pour le financement des frais supplémentaires (FFS) pour l'année en cours		29 464	26 158
Rétributions aux producteurs pour le FFS 2008 et avant		0	-9
Charges FFS	4	29 464	26 149
Charges liées à la géothermie	5	24	69
Charges liées aux appels d'offres publics	6	6 767	2 868
Charges liées à la protection des eaux	7	722	267
<b>Charges liées à la promotion des énergies renouvelables et à la protection des eaux</b>		<b>200 595</b>	<b>121 667</b>
<b>Bénéfice brut</b>		<b>50 515</b>	<b>128 866</b>
Autres charges administratives	8	7683	6718
<b>Résultat annuel avant résultat financier et modifications des fonds</b>		<b>42 832</b>	<b>122 148</b>
Produits financiers		1 715	1 773
Charges financières		- 22	- 42
Résultat financier	9	1693	1731
<b>Résultat annuel avant modifications des fonds</b>		<b>44 525</b>	<b>123 879</b>
Réduction/hausse du fonds KEV/MKF, net		-23 281	109 052
Hausse du fonds pour les appels d'offres publics, net		10 033	13 432
Réduction du fonds pour les obligations résultant du cautionnement lié à la géothermie, net		- 24	- 69
Hausse/réduction du fonds de protection des eaux, net		56 104	- 267
Rémunération des fonds	9	1693	1731
<b>Résultat annuel après modifications des fonds</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**Actif**

	Notes	31.12.2012 Milliers de CHF	31.12.2011 Milliers de CHF
Créances résultant de livraisons et de prestations		49 698	49 419
Prêt à court terme		0	1075
Autres créances	10	1267	1168
Comptes de régularisation actifs	11	681	1115
Titres	14	37 535	5093
Intérêts courus des titres	12	1838	1853
Liquidités	13	275 083	208 783
<b>Actif circulant</b>		<b>366 102</b>	<b>268 506</b>
Titres	14	111 868	151 211
<b>Actif immobilisé</b>		<b>111 868</b>	<b>151 211</b>
<b>Actif</b>		<b>477 970</b>	<b>419 717</b>

**Passif**

	Notes	31.12.2012 Milliers de CHF	31.12.2011 Milliers de CHF
<b>Capital de fondation</b>		<b>50</b>	<b>50</b>
Capital de fonds RPC/FFS		198 255	221 138
Capital de fonds pour les appels d'offres publics		32 405	22 354
Capital de fonds pour la couverture des risques en géothermie		132 389	131 146
Capital de fonds pour la protection des eaux		55 847	- 267
<b>Capital de fonds</b>		<b>418 896</b>	<b>374 371</b>
Engagements résultant de livraisons et de prestations		3982	3089
Autres engagements	15	1705	2296
Comptes de régularisation passifs	16	53 337	39 799
Provisions	17	0	112
<b>Fonds de tiers à court terme</b>		<b>59 024</b>	<b>45 296</b>
<b>Fonds de tiers PASSIF</b>		<b>59 024</b>	<b>45 296</b>
<b>Passif</b>		<b>477 970</b>	<b>419 717</b>

## A Fonds RPC/FFS

	Notes	01.01. - 31.12.2012 Milliers de CHF	01.01. - 31.12.2011 Milliers de CHF
Solde d'ouverture		221 138	111 549
Part du supplément RPC disponible	2	169 801	227 515
Total affectation		169 801	227 515
Charges nettes RPC	3	163 618	92 314
Charges liées au financement des frais supplémentaires	4	29 464	26 149
Total utilisation		193 082	118 463
Total modification avant rémunération		- 23 281	109 052
Produits financiers comptes courants et titres, net	9	394	523
Produits d'intérêts du fonds pour la protection des eaux	7	4	14
<b>Solde du compte au 31 décembre</b>		<b>198 255</b>	<b>221 138</b>

## B Fonds pour les appels d'offres publics

	Notes	01.01. - 31.12.2012 Milliers de CHF	01.01. - 31.12.2011 Milliers de CHF
Solde d'ouverture		22 354	8883
Part du supplément RPC disponible	2	16 800	16 300
Total affectation		16 800	16 300
Charges liées aux appels d'offres publics	6	6767	2868
Total utilisation		6767	2868
Total modification avant rémunération		10 033	13 432
Produits financiers compte courant, net	9	18	39
<b>Solde du compte au 31 décembre</b>		<b>32 405</b>	<b>22 354</b>

### C Fonds pour la couverture des risques en géothermie

	Notes	01.01. - 31.12.2012 Milliers de CHF	01.01. - 31.12.2011 Milliers de CHF
Solde d'ouverture		131 146	130 060
Charges liées à la géothermie	5	24	69
Total utilisation		24	69
Total modification avant rémunération		- 24	- 69
Produits financiers compte courant et titres, net	9	1 267	1 155
<b>Solde du compte au 31 décembre</b>		<b>132 389</b>	<b>131 146</b>

### D Fonds pour la protection des eaux

	Notes	01.01. - 31.12.2012 Milliers de CHF	01.01. - 31.12.2011 Milliers de CHF
Solde d'ouverture		- 267	0
Part du supplément RPC disponible	2	56 826	0
Total affectation		56 826	0
Charges liées à la protection des eaux	7	722	267
Total utilisation		722	267
Total modification avant rémunération		56 104	- 267
Produits financiers compte courant, net	9	14	14
Charge d'intérêts résultant du prêt du fonds RPC/FFS	7	- 4	- 14
<b>Solde du compte au 31 décembre</b>		<b>55 847</b>	<b>- 267</b>

# Annexe

## 1 Informations générales

### Création

La Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) a été créée le 24 février 2009 avec un capital de fondation de CHF 50 000 par Swissgrid SA, à Laufenburg.

### Objet de la fondation

Selon les dispositions de la loi sur l'énergie (LEne), de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) ainsi que des ordonnances y relatives, la fondation a pour but de réceptionner et de gérer les suppléments sur les coûts de transport des réseaux à haute tension mentionnés à l'article 15b, al. 1, LEne. Ces suppléments visent à promouvoir les énergies renouvelables. Ils servent en particulier à financer 1) la rétribution à prix coûtant du courant injecté produit à partir d'énergies renouvelables et les frais supplémentaires qui y sont liés; 2) les appels d'offres publics qui encouragent les mesures d'efficacité électrique; 3) les pertes générées par les cautions visant à couvrir les risques inhérents aux installations de géothermie et 4) les indemnités des concessionnaires qui prennent des mesures pour assainir leurs centrales hydrauliques. Sont également financés les coûts mentionnés à l'article 24, al. 6 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, tels que les coûts de l'énergie d'ajustement et les frais d'exécution du groupe-bilan pour les énergies renouvelables.

### Conseil de fondation

Adrian Bult, président depuis le 12 décembre 2012

Hans Martin Tschudi, vice-président depuis le 24 février 2009

Départs pendant la période sous revue:

Peter Grüschow, président, et Gottfried Weber, membre, le 12 décembre 2012

### Autorité de surveillance

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

### Organe de révision

KPMG SA, Zurich

### Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels correspondent aux dispositions de l'article 83a, CC. Toutefois, pour une fondation gérée de manière commerciale, les dispositions du droit de la société anonyme s'appliquent par analogie.

Conversion en monnaie étrangère: la comptabilité est effectuée dans la monnaie locale, c'est-à-dire en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours moyen du mois pendant lequel la transaction a eu lieu. Les bénéfices et les pertes de cours sur les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés au même poste que la transaction sous-jacente et ont une influence sur le résultat de l'exercice. Créances: les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités: les liquidités comprennent les avoirs bancaires et sont portées au bilan à la valeur nominale.

Titres: les titres sous forme de placements à taux fixe sont conservés jusqu'à échéance et évalués au coût d'acquisition amorti (charges incluses) selon la méthode des intérêts effectifs. Si le prix d'achat est en dessous du pair, l'évaluation a lieu d'après les coûts d'acquisition. Les titres dont l'échéance se situe dans un délai de 12 mois sont présentés dans l'actif circulant.

Engagements: les engagements comprennent les dettes à court terme qui sont portées au bilan au montant du remboursement.

Provisions: une provision est constituée lorsqu'il y a un engagement fondé sur un événement antérieur à la date de clôture du bilan, dont le montant et/ou l'échéance est incertain mais peut être estimé.

### Incertitudes liées aux estimations

La présentation des comptes requiert des estimations et des suppositions susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les comptes annuels de la fondation RPC. Concernant les valeurs patrimoniales et les engagements portés au bilan, les postes «Comptes de régularisation passifs» et «Provisions», en particulier, comprennent différentes suppositions et estimations qui pourraient nécessiter des adaptations importantes.

Les causes de possibles adaptations sont notamment les suivantes:

- Remboursement aux gros clients: Les trop-perçus auprès des gros clients au titre des suppléments leur sont remboursés dans une procédure spéciale après clôture de l'exercice comptable. En conséquence, des délimitations seront engagées sur la base des valeurs attendues de l'OFEN (office fédéral de l'énergie).
- Charges promotionnelles RPC: pour les sources d'énergie que constituent la biomasse et l'énergie hydraulique, les taux de rétribution seront encore adaptés ultérieurement en fonction des quantités. Par ailleurs, les rétributions pourront être augmentées ultérieurement sur la base de nouvelles déclarations. Enfin, des provisions seront constituées pour les procédures juridiques, à partir de l'évaluation des risques.
- Charges liées au financement des frais supplémentaires: les rétributions pourront être augmentées ultérieurement sur la base des nouvelles déclarations.
- Energie d'ajustement: l'ordre de grandeur peut être adapté jusqu'à six mois après la fourniture de la prestation.

#### Evaluation des risques

Un processus annuel permet d'une part d'identifier les risques encourus par la fondation RPC et d'autre part d'évaluer leur probabilité de survenance et leurs conséquences. Le conseil de fondation prend alors des mesures appropriées pour prévenir, réduire ou couvrir les plus gros risques.

## 2 Rendement net du supplément LEne

Le supplément sur la consommation finale est prélevé depuis le 1er janvier 2009. Son montant, 0.45 ct/kWh, n'a pas changé depuis cette date. Il est fixé chaque année par l'OFEN, de même que la répartition du supplément entre les fonds. Les activités à financer sont précisées dans l'art. 15b al. 1 LEne.

Suite à l'extension de l'art. 15b al. 1 LEne, une partie du supplément LEne est utilisée depuis le 1er janvier 2012 pour financer des mesures de protection des eaux (0.10 ct/kWh). Le supplément prélevé pour financer les activités en cours (supplément RPC) a donc diminué de 0.45 à 0.35 ct/kWh entre 2011 et 2012.

#### Preuve d'utilisation du supplément RPC prélevé

	01.01. - 31.12.2012 Milliers de CHF	01.01. - 31.12.2011 Milliers de CHF
Recettes du supplément RPC	198 878	254 867
Recettes du supplément pour la protection des eaux	56 826	0
<b>Recettes du supplément selon la loi sur l'énergie (LEne)</b>	<b>255 704</b>	<b>254 867</b>
Remboursement aux gros clients	- 4594	- 4334
Autres charges administratives	- 7683	- 6718
<b>Supplément disponible pour le fonds</b>	<b>243 427</b>	<b>243 815</b>
Fonds RPC/FFS	169 801	227 515
Fonds pour les appels d'offres publics	16 800	16 300
Fonds pour la protection des eaux	56 826	0
<b>Répartition du supplément entre les fonds</b>	<b>243 427</b>	<b>243 815</b>

#### Preuve de remboursement aux gros clients

	01.01. - 31.12.2012 Milliers de CHF	01.01. - 31.12.2011 Milliers de CHF
Délimitations pour la période sous revue	- 8000	- 8000
Versements pour la période précédente (rétroactivement)	- 4594	- 4334
Suppression des délimitations pour la période précédente	8000	8000
<b>Remboursement aux gros clients</b>	<b>- 4594</b>	<b>- 4334</b>

### 3 Attestation des charges nettes RPC

	01.01. - 31.12.2012 Milliers de CHF	01.01. - 31.12.2011 Milliers de CHF
Charges brutes force hydraulique	84 921	57 750
Charges brutes biomasse	89 332	55 708
Charges brutes photovoltaïque	45 339	22 120
Charges brutes énergie éolienne	8 761	8 204
<b>Total charges brutes RPC</b>	<b>228 353</b>	<b>143 782</b>
Energie vendue du groupe-bilan pour les énergies renouvelables	66 681	54 273
Charges promotionnelles RPC	161 672	89 509
Produits liés à l'énergie d'ajustement	1007	930
Charges liées à l'énergie d'ajustement	2920	3735
Charges liées à l'énergie d'ajustement, net	1913	2805
Charges liées au tarif des groupes-bilan	33	0
<b>Total charges nettes RPC</b>	<b>163 618</b>	<b>92 314</b>

L'augmentation des charges nettes RPC par rapport à l'exercice précédent est due en premier lieu à la hausse du nombre d'installations de production subventionnées, avec à la clé une plus grande quantité produite.

### 4 Charges liées au financement des frais supplémentaires

Selon l'article 7 LEné, les entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) ont l'obligation d'acheter l'énergie de producteurs indépendants. Ce faisant, les EAE doivent s'acquitter de frais supplémentaires correspondant à la différence entre le prix garanti de 15 ct/kWh en moyenne et le prix d'achat conforme au prix du marché.

Seules les installations qui ont été mises en service avant le 1er janvier 2006 ont droit aux rétributions FFS. Les installations mises en service à une date ultérieure sont gérées depuis 2009 dans la RPC et leur droit au FFS est perdu. La hausse des charges par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'augmentation de la production.

### 5 Charges liées à la géothermie

Des cautions peuvent être accordées pour la couverture des risques liés aux installations géothermiques. L'attribution des cautions est régie par l'art. 17a, al. 2 de l'ordonnance sur l'énergie (OEné). Au cours de l'année sous revue, seuls des frais d'expertise pour projets géothermiques ont été comptabilisés.

### 6 Charges liées aux appels d'offres publics

Selon l'article 4 OEné, l'OFEN lance chaque année des appels d'offres publics pour des mesures d'efficacité. Ces mesures doivent avoir pour but de réduire la consommation d'électricité et d'accélérer le délai de commercialisation des nouvelles technologies. La hausse des charges par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'augmentation du nombre de projets bénéficiaires.

### 7 Charges liées à la protection des eaux

Suite à l'extension de la loi sur l'énergie en 2011, la fondation RPC prend en charge le coût des mesures prises en vertu de l'article 83a de la loi sur la protection des eaux et de l'article 10 de la loi fédérale sur la pêche. Les premiers projets ont démarré au cours de l'exercice considéré. De même, le prêt de 10 millions de francs sollicité en 2011 auprès du fonds RPC a été remboursé avec les intérêts.

## 8 Autres charges administratives

	01.01.-31.12.2012 Milliers de CHF	01.01.-31.12.2011 Milliers de CHF
Frais d'exécution Swissgrid SA	4348	4401
Frais d'exécution Pool Energie Suisse SA	2243	1961
Frais d'exécution OFEN	157	203
Frais d'établissement des garanties d'origine	716	20
Examen des remboursements aux gros clients	43	50
Honoraires du conseil de fondation	23	23
Charges d'audit et de certification	54	33
Autres charges administratives	99	27
<b>Total autres charges administratives</b>	<b>7683</b>	<b>6718</b>

La hausse des frais d'établissement des certificats d'origine entre 2011 et 2012 résulte de la nouvelle tarification appliquée aux installations bénéficiaires de la RPC ou du FFS.

## 9 Résultat financier et rémunération du fonds

Les produits financiers correspondent aux revenus des banques et des titres effectivement comptabilisés. Le résultat financier de CHF 1.693 million (CHF 1.731 million en 2011) est directement affecté aux fonds puisque des comptes et dépôts bancaires sont tenus pour chaque fonds.

## 10 Autres créances

	31.12.2012 Milliers de CHF	31.12.2011 Milliers de CHF
Avoirs impôt anticipé	1267	1168
<b>Autres créances</b>	<b>1267</b>	<b>1168</b>

## 11 Comptes de régularisation actifs

	31.12.2012 Milliers de CHF	31.12.2011 Milliers de CHF
Frais d'exécution Swissgrid SA	51	1000
Autres	630	115
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>681</b>	<b>1115</b>

## 12 Intérêts courus sur titres

	31.12.2012 Milliers de CHF	31.12.2011 Milliers de CHF
Titres du fonds RPC/FFS	450	464
Titres du fonds de couverture des risques en géothermie	1388	1389
<b>Intérêts courus</b>	<b>1838</b>	<b>1853</b>

## 13 Liquidités

	31.12.2012 Milliers de CHF	31.12.2011 Milliers de CHF
Comptes courants fonds RPC/FFS	189 334	154 073
Comptes courants fonds pour les appels d'offres publics	20 763	26 879
Comptes courants fonds de couverture des risques en géothermie	19 394	17 999
Comptes courants fonds pour la protection des eaux	45 592	9832
<b>Liquidités</b>	<b>275 083</b>	<b>208 783</b>

## 14 Titres

	31.12.2012 Milliers de CHF	31.12.2011 Milliers de CHF
Titres du fonds RPC/FFS	42 535	48 488
Titres du fonds de couverture des risques en géothermie	106 868	107 816
<b>Total titres</b>	<b>149 403</b>	<b>156 304</b>
dont certains arrivent à échéance sous 12 mois (fonds RPC/FFS)	37 535	5 093
<b>Titres dans les actifs immobilisés</b>	<b>111 868</b>	<b>151 211</b>

Les moyens financiers qui ne sont momentanément pas nécessaires à la réalisation des buts de la fondation sont investis depuis décembre 2010 dans des titres obligataires et dépôts à terme de corporations, banques cantonales et institutions d'émission de lettres de gage suisses. Les produits d'intérêts sont intégralement crédités sur les fonds. L'activité de placement se fait dans le cadre des «principes de gestion des moyens financiers de la fondation RPC» approuvés par l'OFEN.

### A Liste de placements fonds RPC/FFS

Débiteurs	Instruments de placement	Durée moyenne en années	Part en %	31.12.2012	31.12.2011
				Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Liquidités	0	82	189 334	154 073
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Dépôts à terme	1.22	2	5000	5000
Cantons, y compris banques cantonales avec garantie de l'Etat	Obligations	0.59	14	32 441	38 286
Instituts de lettres de gage	Lettres de gage CH	0.86	2	5094	5202
<b>Total</b>		<b>0.13</b>	<b>100</b>	<b>231 869</b>	<b>202 561</b>

### B Liste de placements fonds pour les appels d'offres publics

Débiteurs	Instruments de placement	Durée moyenne en années	Part en %	31.12.2012	31.12.2011
				Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Liquidités	0	100	20 763	26 879
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>100</b>	<b>20 763</b>	<b>26 879</b>

### C Liste des placements fonds de couverture des risques en géothermie

Débiteurs	Instruments de placement	Durée moyenne en années	Part en %	31.12.2012	31.12.2011
				Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Liquidités	0	15	19 394	17 999
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Dépôts à terme	3.15	9	11 000	11 000
Cantons, y compris banques cantonales avec garantie de l'Etat	Obligations	2.34	51	64 430	65 127
Instituts de lettres de gage	Lettres de gage CH	2.58	25	31 438	31 689
<b>Total</b>		<b>2.11</b>	<b>100</b>	<b>126 262</b>	<b>125 815</b>

**D Liste de placements fonds pour la protection des eaux**

Débiteurs	Instruments de placement	Durée moyenne en années	Part en %	31.12.2012	31.12.2011
				Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Liquidités	0	100	45 592	9832
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>100</b>	<b>45 592</b>	<b>9832</b>

**15 Autres engagements**

	31.12.2012 Milliers de CHF	31.12.2011 Milliers de CHF
Taxe sur la valeur ajoutée	1705	2296
<b>Autres engagements</b>	<b>1705</b>	<b>2296</b>

**16 Comptes de régularisation passifs**

	31.12.2012 Milliers de CHF	31.12.2011 Milliers de CHF
Remboursement aux gros clients	8000	8000
Financement des frais supplémentaires 4e trimestre	7975	8235
Charges promotionnelles RPC 4e trimestre	35 343	22 545
Appels d'offres publics	989	0
Garanties d'origine 4e trimestre	383	6
Autres	647	1013
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>53 337</b>	<b>39 799</b>

La hausse des charges promotionnelles RPC par rapport à l'exercice précédent s'explique en premier lieu par la hausse du nombre d'installations de production subventionnées, avec à la clé une plus grande quantité produite.

**17 Provisions**

Il y a des provisions pour les demandes de subventions ayant fait l'objet d'une décision négative de la part de la fondation RPC, contre laquelle les requérants peuvent déposer un recours auprès de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Les décisions exécutoires à ce propos sont en suspens à la date de clôture du bilan. Aucun recours en attente ne nécessitait la constitution d'une provision au 31 décembre 2012 (exercice précédent: CHF 112 000).

**18 Couverture des risques en géothermie**

	31.12.2012 Milliers de CHF	31.12.2011 Milliers de CHF
Couverture des risques en géothermie	32 899	8834

Les garanties contre les risques encourus par les projets de géothermie sont accordées à Sankt Galler Stadtwerke (CHF 24.1 millions) et AGEPP SA (CHF 8.8 millions). Elles sont octroyées formellement par Swiss-grid SA, mais le risque économique est assumé par la fondation RPC compte tenu de son mandat légal.



**KPMG SA**  
**Audit**

Badenerstrasse 172  
CH-8004 Zurich

Case postale  
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31  
Téléfax +41 58 249 23 19  
Internet [www.kpmg.ch](http://www.kpmg.ch)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de

## **Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), Frick**

---

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) comprenant le compte d'exploitation, le bilan, les comptes de fonds et l'annexe, pages 30 à 39, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



*Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)  
Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels  
au Conseil de fondation*

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Orlando Lanfranchi  
*Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable*

Patricia Chanton  
*Expert-réviseur agréée*

Zurich, le 27 juin 2013

---

## Glossaire

### Abréviations

RPC	rétrocession à prix coûtant du courant injecté		
FFS	financement des frais supplémentaires		
GB-ER	groupe-bilan pour les énergies renouvelables		
GRD	gestionnaire du réseau de distribution		
OFEN	Office fédéral de l'énergie		
OFEV	Office fédéral de l'environnement		
EAE	entreprise d'approvisionnement en énergie		

---

### Unités de mesure

#### Puissance

W	= watt		
kW	= kilowatt	= 1000 W	
MW	= mégawatt	= 1000 kW	= 1 million de W
kWp	= kilowatt Peak	= puissance maximale des panneaux solaires dans des conditions idéales	

---

#### Energie

kWh	= kilowattheure		
MWh	= mégawattheure	= 1000 kWh	
GWh	= gigawattheure	= 1000 MWh	= 1 million de kWh
TWh	= térawattheure	= 1000 GWh	= 1 milliard de kWh
J	= joule		
PJ	= pétajoule	= 1000 TJ	= 10 <sup>15</sup> joules

---

#### Facteurs de conversion

1 kWh	= 3.60 x 10 <sup>6</sup> J
1 PJ	= 278 GWh

---

## Mentions légales

Le rapport annuel est publié en allemand et en français. La version allemande fait foi. La reproduction et la réimpression de cette publication sont interdites sans l'accord de l'éditeur.

---

### Editeur:

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)  
c/o Swissgrid SA  
Dammstrasse 3  
Case postale 22  
CH-5070 Frick  
Téléphone +41 58 580 21 11  
Fax +41 58 580 21 21  
e-mail [stiftung-kev@swissgrid.ch](mailto:stiftung-kev@swissgrid.ch)  
[www.stiftung-kev.ch](http://www.stiftung-kev.ch)

Rédaction: S. Veigl, Sitext, Inhalte und Konzepte  
Conception graphique: S. Rutz, Gestalt Inhalt  
Mise en page et réalisation: S. Fecker, Strichfest  
Traduction: 24translate  
Impression: Brogle Druck AG, Gipf-Oberfrick  
Papier: certifié FSC  
Date de parution: juillet 2013

Fondation Rétribution à prix  
coûtant du courant injecté (RPC)  
c/o Swissgrid SA  
Dammstrasse 3  
Case postale 22  
CH-5070 Frick  
[www.stiftung-kev.ch](http://www.stiftung-kev.ch)